

| | |
|---|---|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° XXXX/2024 | Objet : Actualisation des tarifs péri et extra scolaires, des stages multisports et de l'école municipale des sports |

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M_____ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2629/2019 du 1^{er} juillet 2019 relative à l'approbation des tarifs péri et extra scolaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°0033/2021 du 8 avril 2021 relative à l'approbation des tarifs des stages multisports ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°0043/2022 du 23 juin 2022 relative à l'approbation des tarifs de l'école municipale des sports ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°0034/2024 du 20 juin 2024 relative à la modification des quotients familiaux ;

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire, réunie le 26 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs péri et extra scolaires, des stages multisports et de l'école municipale des sports ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : APPROUVE les nouvelles grilles tarifaires, ci- annexées.

ARTICLE 2 : DIT que ces grilles tarifaires s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie